

L'agriculture biologique en Wallonie : vers un autre modèle agroalimentaire ?



Stefano Zedde¹
Relecture : Carmelina Carracillo
Juin 2016

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

¹ Stagiaire au secteur politique, master en Sciences Politiques – Relation Internationales en Action Humanitaire à l'Université Catholique de Louvain

Au fil des années, l'agriculture biologique s'est fortement développée à travers toute l'Union Européenne. En Wallonie, aujourd'hui, 10% des exploitations agricoles sont biologiques et la consommation de produits biologiques augmente chaque année. La transition vers un nouveau modèle agroalimentaire devra tenir compte de ce phénomène. C'est quoi le « bio » au juste ? Pourquoi les agriculteurs et les consommateurs optent-ils ou non pour ce choix ? A l'occasion de la semaine du « bio », une analyse qui fait le point sur ces questions et qui conclut avec des pistes de réflexion sur les dérives possibles et déjà réelles de ce « bio ». A suivre donc...

Définition et certification wallonne

Qu'entendre par « Bio » ?

« Pour IFOAM², l'agriculture biologique est plus qu'un système de production qui inclut ou exclut certains intrants, c'est un système global basé sur un ensemble de méthodes engendrant un écosystème durable, une alimentation saine, une nutrition équilibrée, un bien-être animal et une justice sociale³ ».

Par contre, la définition de l'Union Européenne⁴ ne fait pas mention de « justice sociale » : l'agriculture biologique « est une méthode de production agricole qui offre au consommateur une nourriture savoureuse et authentique tout en respectant les cycles naturels des plantes et des animaux ». Pour y parvenir, il y a un certain nombre de principes à respecter comme par exemple : l'interdiction d'organismes génétiquement modifiés (OGM) ; une limitation très stricte de produits phytopharmaceutiques, engrais de synthèse, antibiotiques, additifs, etc. ; un élevage en plein air et en libre parcours d'animaux nourris avec des aliments d'origine biologique ; la rotation des cultures ; une utilisation responsable de l'énergie ainsi que des ressources naturelles ; le maintien de la diversité biologique ; etc.

En Europe, le label biologique de l'Union Européenne est entré en vigueur en 1991 suite à l'adoption d'un règlement concernant l'agriculture biologique et l'étiquetage des produits et denrées alimentaires biologiques⁵. Dans un premier temps, ce règlement ne s'appliquait qu'aux produits végétaux, mais il s'est ensuite élargi pour prendre également en compte les produits animaliers.

Comment obtenir le label biologique européen ?

En Wallonie, il existe trois organismes officiels et indépendants qui sont accrédités pour contrôler et certifier les produits biologiques : Certisys, Quality Partner et Tüv-Nord Integra. Après demande, les contrôles se font par des visites à l'improviste au sein de l'exploitation, où des échantillons sont prélevés (sol, récoltes, viande). De plus, une vérification de la

² L'International Federation of Organic Agriculture Movements est une ONG internationale qui a pour but de promouvoir l'agriculture biologique, tant au niveau régional que mondial.

³ JAUMOTTE Isabelle, « Le bio, c'est quoi ? », FWA, Juin 2012, p.1

⁴ http://ec.europa.eu/agriculture/organic/organic-farming/what-is-organic-farming/index_fr.htm

⁵ http://ec.europa.eu/agriculture/organic/eu-policy/eu-legislation/historical-background/index_fr.htm

provenance des matières premières et de la conformité de l'étiquetage est aussi effectuée⁶. Chaque année, ces contrôles sont réitérés si l'on veut continuer à garder le label.

Par ailleurs, il existe beaucoup d'autres labels biologiques dans le monde, qu'ils soient privés ou publics. Prenons l'exemple de « Biogarantie », un label privé 100 % belge qui garantit le respect de critères supplémentaires et complémentaires à ceux imposés par la réglementation européenne, notamment concernant la durabilité (la consommation en eau/énergie, la gestion des déchets, le développement de la biodiversité par les agriculteurs ou même le commerce équitable⁷). Cependant, depuis 2010, il est obligatoire d'indiquer le label biologique de l'UE sur tous les produits « bio » préemballés en circulation dans l'UE.

Le « BIO », une production et une consommation de plus en plus répandues en Wallonie

En 25 ans, trente fois plus de fermes biologiques et 100 fois plus d'hectares destinés à la production biologique

Selon les statistiques officielles du SPF Economie⁸, le nombre d'agriculteurs « biologiques » est en constante augmentation depuis de nombreuses années. Depuis 2008, on constate une évolution assez régulière du nombre d'exploitations biologiques avec plus de 12 % d'augmentation chaque année. De même, les superficies « bio » connaissent une hausse de plus de 12 % chaque année.

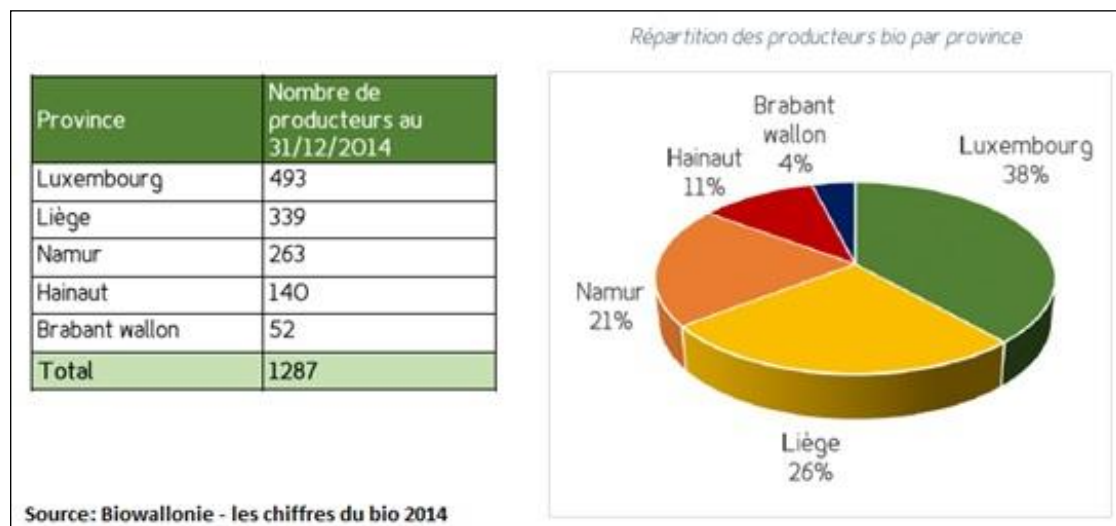
En 1987, 583 hectares sont destinés à la production biologique en Wallonie. Dix années plus tard, en 1997, ce chiffre s'élève à 5 998 hectares, soit dix fois plus ! En 2013, la superficie destinée à la production biologique est de 57 500 hectares, soit quasiment multipliée par 10 encore une fois.

Toujours en 2013, on recense 1195 exploitations wallonnes biologiques contre 184 en 1998 et ... 37 en 1987 ! Ceci signifie qu'en 2013, sur les 12 832 exploitations agricoles que compte la Wallonie, presque 10% d'entre elles sont certifiées biologiques. Cependant, ces exploitations ne sont pas réparties de manière égale dans toute la Wallonie, comme l'indique le graphique ci-dessous.

⁶ <http://www.biowallonie.com/reglementation/controle/>

⁷ <http://www.biogarantie.be/fr/node/70>

⁸ Direction générale Statistique, « Chiffres clés de l'agriculture – l'agriculture en Belgique en chiffres », 2014, p.32



Pour ce qui concerne l'élevage, la filière bovine biologique est en forte croissance ces dernières années. En effet, entre 2007 et 2014, le nombre total de bovins biologiques a été multiplié par deux, passant de 36 275 à 73 642⁹. On retrouve la même progression en ce qui concerne la filière avicole avec ici aussi une croissance quasiment doublée (+93 %) entre 2007 et 2014 en ce qui concerne les poulets de chairs, et une augmentation fulgurante (+432 %) du nombre de poules pondeuses¹⁰. Les filières biologiques ovine et caprine connaissent aussi une certaine montée, la première avec une croissance de 22 % entre 2013 et 2014 et la deuxième avec une croissance plus que doublée de 2011 à 2012, suivie d'une stabilisation en 2013 et une nouvelle légère croissance en 2014 de 6,3 %¹¹. Mais l'évolution de l'élevage biologique n'est pas la même dans toutes les filières. On constate que la filière porcine biologique connaît une forte baisse depuis 2010, année où le nombre de porcins s'élevait à 13 613. Ce chiffre a continué de descendre pour chuter à 7 706 en 2014.

En six ans, la consommation de produits frais biologiques a augmenté de 15%

Depuis 2008, les dépenses concernant les produits biologiques progressent de manière constante. En Belgique, durant l'année 2014, elles ont augmenté de 3,8 % et de 5 % si on ne prend en compte que les produits biologiques frais. En Wallonie, cette augmentation atteint même les 15 % pour les produits frais¹². Toujours en 2014, 9 familles sur 10 ont consommé des produits biologiques et 7 % de ces familles en consomment de manière hebdomadaire¹³. Par ailleurs, consommer biologique, c'est aussi consommer autrement (voir graphique)¹⁴.

⁹ BIOWALLONIE, « Les chiffres du bio », 2014, p.9

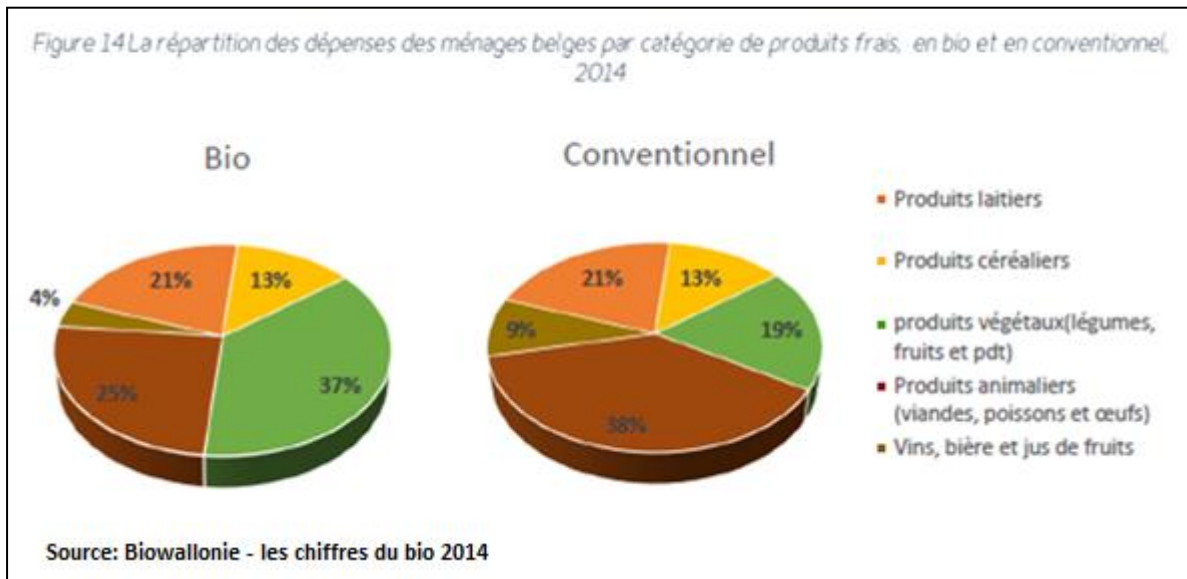
¹⁰ Ibid., p.10

¹¹ Ibid., p.11

¹² Ibid., p.14

¹³ Ibid., p.14

¹⁴ Ibid., p.16



On constate que les ménages consommant biologique attribuent une plus grosse part du budget aux produits végétaux et ont tendance à avoir une consommation réduite en produits animaliers. La consommation de vins, bières et jus de fruits est également inférieure chez les consommateurs de produits biologiques par rapport à ceux consommant des produits « conventionnels » (respectivement 4% pour les premiers et 9% pour les seconds). Quant à la consommation de produits laitiers et céréaliers, elle reste équivalente dans les deux cas.

Pourquoi produire et consommer « bio » ?

Des agriculteurs/éleveurs optent pour la transition pour diverses raisons

On peut voir dans ces « reconversions » le signe que l'agriculture conventionnelle ne permet plus aux agriculteurs/trices de générer assez de revenus. Si en 1990, on comptait encore 29 083 exploitations en Wallonie, ces dernières ne s'élevaient qu'à 12 832 en 2013¹⁵. Cela signifie qu'en 23 ans, les exploitations ont diminué d'environ 56 %. Cette forte baisse peut s'expliquer notamment par les pressions énormes que subissent les agriculteurs/trices dues à des marchés internationaux instables qui font baisser les prix et les bénéfices pour les producteurs familiaux. Le travail agricole –aux activités lourdes et dépendantes de conditions aléatoires comme la météo- n'étant plus rémunéré, il devient moins attractif pour les jeunes générations. En 2012, seulement 21 % des exploitants wallons de plus de 50 ans déclaraient avoir un successeur¹⁶.

Dans ce contexte, plusieurs raisons¹⁷ peuvent amener une exploitation agricole à effectuer une transition vers un modèle biologique.

¹⁵ Voir Rapport SPF Economie sur l'agriculture wallonne

¹⁶ CHOPLIN Gérard, « La mise en œuvre de la PAC 2015-2020 en Wallonie : Quel impact sur le droit à l'alimentation ? », FIAN, Juin 2015, p.3

¹⁷ VANKEERBERGHEN Audrey, « La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique », p.128

Les problèmes économiques actuels et les faibles rendements qui y sont liés¹⁸: peuvent pousser les agriculteurs à tenter la transition vers le biologique, d'autant plus que la demande des consommateurs est en augmentation. Il se peut que certains agriculteurs engagés dans le conventionnel, vu le « succès » des exploitations biologiques, se laissent tenter sinon par une reconversion complète, par une transition partielle quand cela est possible.

D'autres facteurs peuvent confirmer cette conversion : **des problèmes de santé** dus aux fortes pulvérisations de produits phytosanitaires, **la détérioration** de la **faune** ou de la **flore** dans l'environnement de la ferme, **des problèmes agronomiques** comme le manque de fertilité des sols et les problèmes sanitaires dans le bétail, etc. Tous ces problèmes –générateurs également de sentiments négatifs- peuvent influencer le refus de poursuivre dans la voie conventionnelle¹⁹ et amener à des réflexions d'ordre plus éthique.

En effet, pour certains « reconvertis », l'argument central affirmé est que l'agriculture biologique respecte la santé des personnes et l'environnement. De nombreuses coopératives entre agriculteurs et maraichers voient le jour, ce qui est aussi significatif d'une autre manière de concevoir l'économie.

Plusieurs raisons peuvent influencer la consommation de produits biologiques

Certains consommateurs optent pour une consommation de type « éthique ». L'achat est considéré comme un acte sinon politique, citoyen : il s'agit d'une participation personnelle à une autre manière d'envisager le futur de la planète, plus juste, équitable et écologique.

D'autres peuvent être séduits par le goût puisqu'ils retrouvent une réelle différence au niveau gustatif entre les produits biologiques et les produits non-biologiques²⁰.

Etre en bonne santé est aussi une motivation pour consommer biologique. Selon l'IFOAM²¹, les produits biologiques contiennent moins d'eau, et donc davantage de nutriments. Ils possèdent plus de fer, de magnésium, de vitamine C, d'antioxydants et d'acides aminés essentiels. Ces valeurs nutritionnelles supérieures sont dues à des sols plus sains, mais aussi à une maîtrise des parasites par les méthodes écologiques employées par les agriculteurs/trices. Ces valeurs nutritives retrouvées en plus grande quantité et de meilleure qualité permettent d'améliorer la santé humaine.²²

Enfin, certains consommateurs prennent en compte le bien-être animal. Les critères d'élevage dans le biologique sont davantage portés sur le respect de leurs conditions de vie à travers, par exemple, un élevage en plein air beaucoup plus fréquent que dans le conventionnel.

Notons également que des consommateurs doutent du bienfait des produits biologiques voyant dans ceux-ci une nouvelle possibilité d'arnaque qui coûte cher au consommateur.

¹⁸ PADEL Susanne, « Conversion to Organic Farming : A typical Exemple of the Diffusion of an innovation ? », p.46

¹⁹ <http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2010-1-page-159.htm>

²⁰ RAIFFAUD Christine, « Produits « bio » : de quelle qualité parle-t-on ? », Educagri, 2010, p.147

²¹ IFOAM, « L'agriculture biologique et la santé humaine », p.1

²² Idem.

Cultiver biologique présente de nombreux avantages environnementaux²³

Selon les défenseurs du « bio », **le respect du sol est une priorité**. Diverses méthodes sont utilisées telles que la rotation des cultures, les cultures intercalaires, les associations symbiotiques, les cultures de couverture, les engrais biologiques et le labourage superficiel des terres. Cette préservation du sol est nécessaire à l'amélioration de la faune et de la flore des sols. Par ailleurs, les sols sont exposés à des facteurs d'érosion durant une période moins longue, ce qui permet d'obtenir une meilleure biodiversité des sols et une moindre perte des valeurs nutritives qui s'y trouvent.

Les effets sur l'eau sont également positifs. La non-utilisation de pesticides de synthèse - remplacés par des engrais biologiques ou tout simplement par une biodiversité plus riche - évite la pollution des nappes phréatiques.

De plus, l'utilisation moindre d'énergies non-renouvelables a pour conséquence une **diminution des gaz à effet de serre**, sans oublier que certaines pratiques utilisées dans l'agriculture biologique, telles que le labourage minimum ou l'utilisation de cultures de couverture, permettent de favoriser le retour et la rétention du carbone dans le sol, favorisant ainsi la productivité.

Enfin, l'agriculture biologique permet aussi de favoriser la **biodiversité**, notamment grâce à la non-utilisation de produits chimiques, créant dès lors un habitat plus propice à la faune sauvage. De nouvelles espèces sont plus facilement attirées dans des zones cultivées de manière biologique.

Les raisons pour ne pas produire ni consommer « bio »

Pour le consommateur, au moins deux inconvénients majeurs.

° Le prix des produits biologiques est généralement plus élevé.

En effet, on constate que consommer biologique coûte en moyenne un tiers plus cher que de consommer des produits conventionnels²⁴. Ces tarifs plus élevés peuvent se justifier de différentes manières²⁵: des coûts de production souvent plus élevés, un réseau de commercialisation et de distribution pour les produits biologiques qui est moins efficace. Evidemment, cette différence de prix peut s'avérer problématique pour beaucoup de familles devant gérer un budget réduit. Les chiffres²⁶ nous montrent d'ailleurs que ce sont bien les familles les plus aisées avec enfants, ainsi que les pensionnés qui sont les plus gros consommateurs biologiques, et que les célibataires de plus de 40 ans sont ceux qui dédient une plus grande part de leur budget au biologique. Quant aux ménages à faible revenu, ce sont eux qui dédient la part la plus petite de leur budget alimentaire au biologique avec 0,9 %²⁷. Cependant, comme indiqué précédemment, ces tarifs plus élevés ne semblent pas freiner la constante augmentation moyenne de consommation biologique auprès de la population wallonne.

²³ <http://www.fao.org/organicag/oa-faq/oa-faq6/fr/>

²⁴ BIOWALLONIE, « Les chiffres du bio », 2014, p.14

²⁵ <http://www.fao.org/organicag/oa-faq/oa-faq5/fr/>

²⁶ BIOWALLONIE, « Les chiffres du bio », 2014, p.14

²⁷ BIOWALLONIE, « Les chiffres du bio », 2014, p.19

° L'offre de produits est limitée

Chaque année, le nombre de produits biologiques en vente s'élargit de plus en plus. En 2013, on estimait qu'il y avait plus de 8 400 références biologiques dans les commerces²⁸. Malgré ce constat, l'offre diversifiée reste bien moindre comparée à celle des produits conventionnels.

Pour les agriculteurs, cultiver/élever « bio » peut s'avérer problématique au moins pour deux raisons

° Un coût supplémentaire sans garantie de rentabilité

Cultiver de manière biologique impliquerait d'obtenir de moins bons rendements que dans l'agriculture conventionnelle. C'est du moins ce qu'affirme l'Université de Berkeley qui a publié, en décembre 2014, les résultats²⁹ d'une recherche concernant la différence de rendements entre le biologique et le conventionnel. Après avoir comparé plus d'une centaine d'études traitant le sujet dans plusieurs dizaines de pays différents, les conclusions confirmaient que le biologique était en moyenne **moins rentable de 19,2 %** par rapport au conventionnel. Mais les résultats nous montrent également qu'en utilisant certaines techniques, comme les cultures associées ou la rotation des cultures, l'écart entre les deux se réduirait davantage passant à seulement **9 à 8 %**.

La conversion d'une exploitation conventionnelle vers une exploitation de type « biologique » implique plusieurs investissements qui sont parfois impossibles à prendre sans une perte de revenus considérable temporairement.

En Région wallonne, la race Blanc-Bleu (BB) est majoritaire dans les élevages bovins. Cependant, il est constaté un certain ras-le-bol³⁰ de la part des éleveurs, notamment à cause des soins vétérinaires importants que demandent les BB. Le fait de se tourner vers d'autres races comme la Limousine ou la Blonde d'Aquitaine permettrait de faciliter la transition vers le biologique. En effet, l'élevage du BB semble incompatible avec les règles de l'élevage biologique qui spécifie qu'il faut atteindre 30 % de naissances naturelles après 3 ans. Après 5 ans, ce chiffre doit atteindre 80 % et doit se maintenir à ce pourcentage³¹. Hors, pour les vaches de race BB, la mise à bas par césarienne est systématique³². Mais changer complètement de race n'est pas une étape facile à franchir, notamment à cause du coût important que cela engendre³³.



²⁸ BIOWALLONIE, « Les chiffres du bio », 2014, p.16

²⁹ <http://news.berkeley.edu/2014/12/09/organic-conventional-farming-yield-gap/>

³⁰ VANKEERBERGHEN Audrey, « La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique », p.128

³¹ Bio Forum WALLONIE, « Réglementation de l'agriculture biologique », 2012, p.21

³² STASSART Pierre, JAMAR D., « Le Blanc Bleu Belge est-il soluble dans le bio ? », p.2

³³ VANKEERBERGHEN Audrey, « La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique », p.132

° **Le « bio » exige un surplus de main d'œuvre**

Cultiver de manière biologique implique d'avoir recours à plus de main d'œuvre, principalement pour les travaux manuels³⁴. Si créer davantage d'emploi est une bonne chose pour l'économie, cela peut néanmoins freiner l'agriculteur étant donné les frais supplémentaires. Cependant, si ce surplus financier est bien réel, parvenir à un équilibre des coûts est possible lorsque l'on soustrait d'autres frais n'étant plus nécessaires dans l'agriculture biologique, comme les différents produits phytosanitaires et autres.



Hubert³⁵: *« C'est un pas à franchir qui n'est pas facile, déjà avec la taille que j'ai (180 hectares). A mon avis, si on fait du bio, il faut qu'il y ait de l'élevage et des cultures, c'est complémentaire. Commencer du bio en grande culture ce n'est pas évident, ça demande une tout autre organisation, avec beaucoup plus de main d'œuvre. De plus, lorsqu'il faut nettoyer des cultures à la main, etc., c'est très difficile. »*

De manière générale (et pas seulement en Wallonie), la production biologique comporte aussi des risques que les agriculteurs hésitent à prendre³⁶. Cultiver « bio » implique que l'agriculteur est davantage dépendant de la nature. Dès lors, il s'agit de s'adapter aux nouveaux modes de gestion liés à un facteur temps essentiel. De plus, l'appareil d'encadrement technique est souvent insuffisant et la crise économique actuelle dans le secteur agricole décourage les agriculteurs à s'engager dans un modèle différent, sans avoir de garanties réelles de bénéfices supérieurs.

Hubert : *« Je n'ai pas de successeur et je préfère terminer ma carrière tranquillement. Ça ne m'intéresse pas de faire la transition vers le bio. Par contre, il y a 20 ans j'aurais pu faire la transition, mais pas actuellement même si j'avais eu 20 ans de moins. Quand je vois comment tout tourne, dans le climat actuel, avec toutes les difficultés financières... Je serais moins « chaud » à le faire ».*

Quelles politiques régionales pour appuyer la transition vers le « bio » en Wallonie ?

Il existe une réelle potentialité de l'agriculture biologique en Wallonie. Il a été démontré que dans certaines communes (le plus souvent au sud de la région), ce potentiel peut s'élever à 25 %. Cela signifie que plus de 25 communes wallonnes pourraient faire la transition vers le bio sur ¼ des leurs exploitations³⁷.

³⁴ AGRIDEA, « Reconversion à l'agriculture biologique – motivations », 2009, p.1

³⁵ Hubert est agriculteur depuis plus de 30 ans dans la province du Brabant-Wallon.

³⁶ GAUTRONNEAU Yvan, « Les agriculteurs et l'agriculture biologique, une situation paradoxale. Cas de la production céréalière », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°30, 1997, Yvan Gautronneau, p.56

³⁷ DUCHESNE Coline, Mémoire – « Etat des lieux et analyse des problématiques rencontrées dans la filière du lait biologique en Wallonie », 2006, p.58

° Le Code Wallon de l'agriculture

Le Code Wallon de l'agriculture est généralement considéré comme un premier pas encourageant !

Adopté le 26 mars 2014 par le Parlement wallon, ce premier code wallon semble vouloir s'orienter vers une transition plus écologique, plus durable, notamment en encourageant « *le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive* »³⁸. Il est donc important de souligner les efforts fournis par ce nouveau code mettant aussi en avant la notion de souveraineté alimentaire.

° Les aides financières

Il existe actuellement des aides annuelles qui sont octroyées aux agriculteurs voulant opérer la transition vers le biologique et la maintenir si elle est réussie. Cependant, l'agriculteur/trice doit s'engager à maintenir ces méthodes de production biologique durant une période de 5 années. Dans le cas contraire, il devra rembourser les primes reçues. Le montant total des aides cumulées est plafonné à 25 000 €/actif et par an³⁹.

• Le plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020

Mis en place en 2013 par Carlo Di Antonio, ancien ministre wallon de l'agriculture, dans le but de promouvoir le développement d'une agriculture biologique en Wallonie, il vise à « *supporter et accompagner la croissance de ce secteur économique, à consolider l'économie agricole wallonne, à renforcer sa durabilité et à contribuer à améliorer l'accès de la population à une alimentation – santé*⁴⁰ ».

De nombreuses actions sont mises en avant dans ce plan, notamment l'assurance d'un encadrement de qualité en ce qui concernant la communication, les aides ou les certifications. Il est aussi question de sensibiliser les exploitants conventionnels aux pratiques biologiques, à travers un plan de transformation/reconversion regroupant diverses actions comme la mise en place des formations en agriculture biologique dans les structures de formation et dans chaque cursus scolaire agricole ; la sensibilisation et l'information des enseignants en agriculture aux pratiques et techniques biologiques et les écoles de boucherie à la découpe de viande biologique ; l'organisation de cycles de formations axés sur les bonnes pratiques et problématiques de conversion. Il est aussi prévu de mettre en place un plan de promotion, mais aussi de développement concernant la recherche dans le domaine. En chiffres, cela signifie concrètement que le plan prévoit qu'en 2020, le nombre d'exploitations biologiques (1090 en 2012 et 1195 en 2013) sera de 1750. En ce qui concerne la SAU (surface agricole

³⁸ Article premier du Code wallon wallon de l'agriculture

³⁹ http://www.unab-bio.be/Files/nov2014___document_informations_pwdr_2015___2020.pdf

⁴⁰ DI ANTONIO Carlo, « Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 », 2013, p. 5

utile) biologique par rapport à la SAU totale, si elle était à 7,6 % en 2012, le plan prévoit de quasiment doubler ce chiffre en arrivant à 14 %⁴¹.

« Bio » et souveraineté alimentaire : la vigilance est de mise !

En effet, la production et la consommation biologiques participent à la souveraineté alimentaire sous certaines conditions. Certes, l'agriculture biologique présente des avantages et on peut supposer que les freins d'aujourd'hui pourront être résolus demain grâce notamment à des appuis politiques qui soutiennent ce type de production et de consommation. Le « bio » occupe une place de plus en plus importante en Wallonie et ailleurs. Et les firmes agroindustrielles l'ont aussi bien compris. On peut s'interroger en effet sur les solutions que le « bio » apporte aux problèmes générés par le modèle agro-alimentaire actuel, contesté par les mouvements paysans au Nord comme au Sud. C'est en répondant à cette question que les points de vigilance apparaissent.

Un système agroalimentaire avec une vision de société intégrant la justice sociale

La production et la consommation biologiques doivent être envisagées et se comprendre dans le cadre d'une vision globale de la société, de valeurs humaines et de justice sociale au Nord et au Sud. Il ne s'agit donc pas de remplacer le système agroindustriel lié à l'agrobusiness existant par un système agroindustriel lié à l'agrobusiness « bio » produisant les mêmes effets injustes et dévastateurs, « pesticides en moins et goût en plus ». C'est pour cette raison que les conditions dans lesquelles évolue le « bio » devraient prendre en compte les recommandations suivantes.

Une production paysanne/familiale et une consommation locale

Qu'elle soit biologique ou non, la production doit rester le fait d'une **ferme familiale ou paysanne**, et non par exemple d'un groupe multinational qui « place » ses employés/gérants comme chefs d'exploitation.

La consommation de produits biologiques locaux est à privilégier (valorisation de l'agriculture familiale locale et réduction de l'empreinte écologique).

Quel intérêt en effet de cultiver des tomates biologiques dans des serres chauffées au mazout ou d'importer des pommes de terre biologiques de pays lointains ? L'offre des produits bio reste moindre en comparaison de la demande. En 2009, selon certains médias⁴², on estimait à 80 % les importations de produits biologiques sur le territoire belge. Pourquoi ne pas augmenter l'offre locale ? Par ailleurs, le circuit court diminue aussi le risque de dérives de la filière biologique -rappelons les scandales relatifs aux importations de faux produits biologiques ces dernières années⁴³-. Comme l'indiquait William Vidal, président d'Ecocert⁴⁴, « Plus vous allongez les circuits, plus vous prenez de risques⁴⁵ ».

⁴¹ Plan stratégique BIO 2020 – p. 7

⁴² <http://www.rtl.be/info/magazine/science-nature/un-comble-la-belgique-importe-80-du-bio-vendu-138163.aspx>

⁴³ <http://www.consoglobe.com/fausses-promesses-bio-industriel-cg>

⁴⁴ Ecocert est un organisme de contrôle créé en France, spécialisé dans la certification de produits biologiques

⁴⁵ <http://www.consoglobe.com/fausses-promesses-bio-industriel-cg>

Une régulation des politiques agricoles et commerciales visant notamment la protection de l'agriculture familiale et paysanne

Les enjeux environnementaux et de santé ne doivent pas occulter la nécessaire et indispensable régulation internationale des politiques commerciales et agricoles visant notamment la protection des agricultures familiales et paysannes au Nord comme au Sud.

Les partenaires d'E&F ainsi que les mouvements et syndicats paysans du monde entier ne cessent de dénoncer, illustrations à l'appui, les dangers du « **bio-business**⁴⁶ ». L'accaparement de terres par exemple est une triste réalité depuis plusieurs années. Allons-nous permettre ces accaparements sur les terres de paysans du Sud par des sociétés proposant des aliments biologiques ? Rappelons qu'actuellement, « *deux tiers des surfaces mondiales certifiées bio sont des prairies extensives et une partie importante est constituée de grandes exploitations spécialisées dans des monocultures d'exportation (soja, huile de palme, blé, quinoa, etc.)*⁴⁷ ».

Bref, le « bio » oui mais pas à n'importe quelles conditions ! La réflexion mérite d'être poursuivie. Rendez-vous dans une prochaine analyse...



⁴⁶ BAQUE Philippe, « La bio, entre business et projet de société, 2012, p.11

⁴⁷ Ibid., p.15.